



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► La Vraie-Croix (56)

Une centrale solaire en autoconsommation collective

Après Pénestin en 2018, La Vraie-Croix participe à Partag'élec, l'une des 14 opérations d'autoconsommation collective énergétique portée par Morbihan Énergies et financée par le FEDER. Le tracker photovoltaïque inauguré en avril 2022 fournit de l'électricité à 9 bâtiments municipaux et 11 foyers.

Située à l'est du Morbihan, dans le territoire de Questembert Communauté, La Vraie-Croix est une commune rurale de 1 470 habitants où les projets menés par les élus visent un développement harmonieux qui préservent le patrimoine rural tout en permettant aux habitants de bénéficier de services de qualité. La commune a à cœur de mener ses projets avec les habitants, que ce soit lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou de l'embellissement du cadre de vie, mais aussi d'ouvrir collectivement le débat sur la transition énergétique. Sur ce dernier volet, un projet a permis des avancées concrètes : l'installation d'un tracker photovoltaïque permettant la production d'une énergie produite et consommée sur la commune.

► Genèse du projet

Les élus ont répondu favorablement à la sollicitation de Morbihan Énergies, le syndicat de l'énergie du Morbihan, pour accueillir un projet innovant de centrale solaire en autoconsommation collective nommé Partag'élec' pour la production partagée d'électricité. 46 projets ont éclos en France dont 15 avec Morbihan Énergies. Ils adaptent à la production d'électricité verte le principe du circuit court. Au delà de l'approvisionnement énergétique de ses propres bâtiments, la commune facilite le lien entre Morbihan Énergies, porteur du projet, et les habitants acteurs du projet. «Au-delà de la production d'une énergie verte locale, c'est surtout la notion



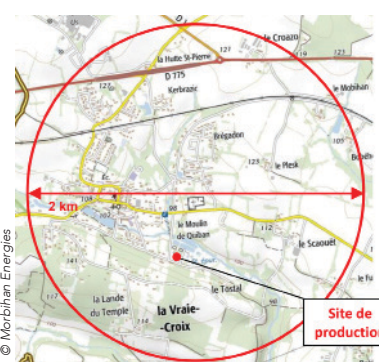
Le tracker est un grand panneau solaire de 117m² posé sur un pied et orientable en fonction de la position du soleil.

d'autoconsommation partagée qui nous a intéressé, l'opportunité de sensibiliser les habitants à la transition énergétique avec un projet concret et partagé avec eux», témoigne Pascal Guiblin, maire de la commune.

► Démarche du projet

Le projet doit être raccordé à un bâtiment principal municipal qui captera environ 20 % de l'énergie produite. Les 80 % restants sont répartis entre les autres bâtiments municipaux et les habitants participants. Les élus retiennent l'emplacement des services techniques pour accueillir le tracker. Le site allie plusieurs avantages : il fonctionne toute l'année (consommation d'énergie constante et homogène), il est situé en lisière du bourg sur un secteur qui permet une meilleure intégration de ce

Un rayon de 2km



La distance des 2 participants les plus éloignés doit être au maximum de 2 km. Le site choisi à La Vraie-Croix permet de relier l'ensemble des bâtiments communaux et offre l'opportunité à un grand nombre d'habitants de prendre part au projet. ■

grand équipement dans le paysage de la commune et il permet d'englober une grande part d'habitant dans le dispositif. En effet, la distance des 2 participants les plus éloignés doit être au maximum de 2km. Le tracker offre une production annuelle de 48 000 kWh, soit un équivalent consommation de 15 foyers (hors chauffage et ECS).

7 Principes de l'autoconsommation collective Partag'élec

- La production électrique est partagée entre les bâtiments communaux et les habitants qui s'inscrivent dans le projet.
- Les consommateurs utilisent le réseau public existant à l'exception du bâtiment des services techniques qui est directement raccordé au tracker pour éviter le paiement de la taxe ad hoc (autoconsommation individuelle).
- Les acteurs sont rassemblés autour d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) pilotée par Morbihan Énergies à l'échelle départementale. C'est elle qui définit la clé de répartition de l'électricité produite par le tracker entre les différents consommateurs.
- Les habitants conservent leur fournisseur d'électricité habituel et ont une seconde facture pour l'autoconsommation collective.

“

Ce qui nous a intéressé c'était de pouvoir sensibiliser les habitants à la gestion des consommations et à la production d'énergies renouvelables

”



La Vairie-Croix ©

Pascal Guiblin, maire

Cela nécessite d'être équipé d'un compteur Linky.

- La distance séparant les deux participants les plus éloignés n'excède pas 2 km (producteurs et consommateurs).

7 Des démarches simples pour les habitants

Concrètement, les habitants qui s'inscrivent dans la démarche souscrivent un contrat de fourniture d'électricité avec Morbihan Énergies pour la part d'énergie produite localement et conserve leur contrat chez leur fournisseur habituel pour le complément. Morbihan Énergies conventionne avec Enedis, gestionnaire du réseau électrique pour la mise en place de l'autoconsommation collective (ACC).

Le prix de vente est fixé à 0,64€/kWh HTVA, pour les adhésions en 2021. Ce prix est ferme sur les 20 ans pour tous les entrants en 2021 et peut évoluer chaque année, il

vaut donc mieux arriver le plus tôt possible.

Enedis transmet directement la consommation, mesurée via les compteurs communicants. De nouveaux participants peuvent entrer à tout moment sur la durée de l'opération (20 ans) et chaque habitant est libre de quitter l'opération à tout moment, avec un délai de préavis de 2 mois.

Différents temps d'information ont été organisés par la mairie pour informer les habitants du projet. Au total, 11 foyers se sont raccordés à l'opération.

7 Coûts de l'opération

Le projet a été porté à 100% par Morbihan Énergies. La commune n'a supporté aucun coût. Ce projet est subventionné pour moitié par l'Union Européenne (FEDER) dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région Bretagne.

7 Bilan

Un an après l'installation, l'équipe de Morbihan Énergies est venue présenter le bilan annuel de l'opération, ce qui a permis de dresser une cartographie des consommations. Le bâtiment des services techniques reçoit 18,6% de l'énergie produite par le tracker, ce qui correspond à 51% de sa consommation totale. Les 81,4% de la production du tracker restant sont répartis entre les autres bâtiments municipaux : la MAPA (Maison d'Accueil de Personnes Agées), la bibliothèque, l'église, le complexe sportif, la salle polyvalente, la médiathèque, la mairie, la salle de sport, le groupe scolaire), 11 particuliers et la borne VE (Véhicule Électrique) de Morbihan Énergies. La part d'autoconsommation pour chacune des installations est aujourd'hui d'environ 11%. ■

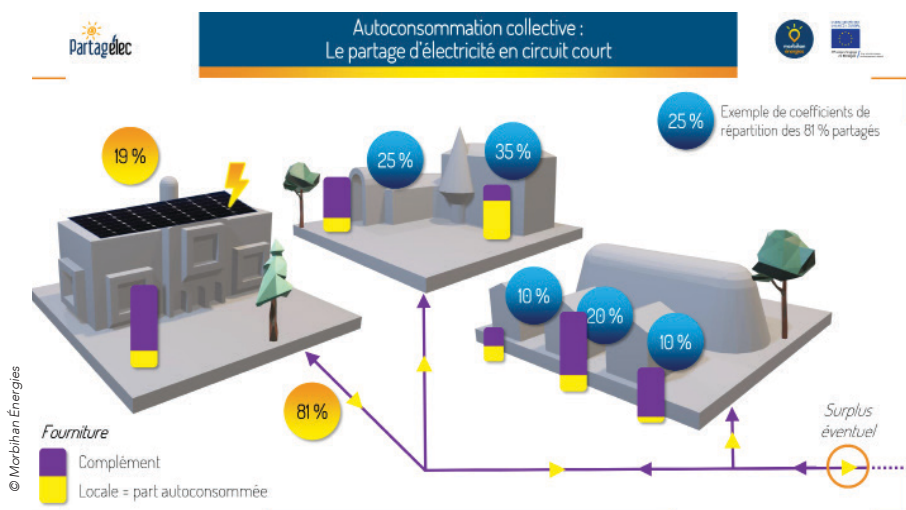


Schéma de la répartition de l'électricité produite par le tracker : le bâtiment des services techniques capte 19%. Les 81% restants sont répartis entre les autres bâtiments communaux et la dizaine de particuliers reliés au dispositif

CONTACT

secretariat@lavraicroix.com - 02 97 67 23 62

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

